



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accidents

Question écrite n° 127519

Texte de la question

M. Lionel Tardy demande à M. le ministre auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, de lui donner des indications sur les mesures qui ont été prises depuis 2008 pour renforcer la sécurité aux passages à niveau. À la suite d'accidents dramatiques en 2008, notamment en Haute-Savoie, un rapport avait été remis au Premier ministre le 26 juin 2008, analysant l'accidentologie sur les passages à niveau et proposant un plan d'action pour en améliorer la sécurité. Il souhaite connaître les actions qui ont été menées, et quelle évaluation a été réalisée de ces actions. Il souhaite également savoir s'il envisage un nouveau plan d'action sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le rapport remis au Premier Ministre le 26 juin 2008 à la suite du dramatique accident d'Allinges a analysé l'évolution de l'accidentologie et proposé un plan d'action pour en améliorer la sécurité. Ce plan d'action comporte 20 mesures orientées autour de quatre axes visant à : 1) Poursuivre et développer l'information et la prise de conscience des conducteurs. En effet, le comportement de l'automobiliste est en cause dans la quasi totalité des accidents survenant aux passages à niveau. Aussi, des actions de sensibilisation du grand public sont menées chaque année au niveau mondial en juin. En outre, quarante cinq radars « vitesse » ont été installés aux abords de certains passages à niveau. Des radars spécifiques « franchissement de PN » ont été expérimentés positivement. Cinq ont été mis en service début 2012, et une quinzaine de plus le seront dans le courant de l'année. Ce déploiement se poursuivra dans les années à venir. 2) Mobiliser les gestionnaires de voirie. Les préfets de région se sont vu confier une mission d'animation du programme de mise en sécurité des passages à niveau par la « Charte pour une politique de sécurité sur les passages à niveau » signée le 24 juin 2009 entre l'État, Réseau ferré de France et l'Assemblée des départements de France. Des diagnostics départementaux de tous les PN est en cours. En outre, comme s'y était engagé le Gouvernement, les études préliminaires de sécurisation de 50 passages à niveau considérés comme préoccupants ont été réalisées par Réseau ferré de France. 3) Poursuivre et accélérer un programme systématique de traitement des passages à niveau. L'État subventionne les investissements visant à supprimer ou à améliorer les passages à niveau. RFF assure le pilotage opérationnel du programme et la recherche de co-financements avec les gestionnaires routiers. Le montant de la participation de l'État a été en 2007 de 17,5 millions d'euros, en 2008 de 19 millions d'euros, en 2009 de 24 millions d'euros et a été porté à hauteur de 30 millions d'euros en 2010, 2011 et 2012. L'ensemble des financements publics s'élève à 75 millions d'euros chaque année. Actuellement, 170 passages à niveau préoccupants font l'objet d'un projet d'investissement. 32 PN préoccupants ont été supprimés sur la période 2008-2012 et 10 devraient l'être d'ici fin 2012. 36 PN préoccupants ont été améliorés depuis 2008 et tous les PN automatiques préoccupants sont pourvus de feux à diodes. Sur le réseau routier national, 18 passages à niveau préoccupants ont été identifiés. Le PN d'Herrère est en cours de suppression, les études sont terminées pour les 17 autres passages à niveau. Les opérations d'amélioration (7 PN) et de suppression (10 PN), feront l'objet d'un programme pluriannuel dont le montant est estimé entre 100 et 140 M€. Sur l'ensemble des réseaux routiers, 919 PN non préoccupants ont également été améliorés depuis 2008 et 1 000

PN à signalisation automatiques sont désormais équipés de feux à diodes. 4) Proscrire toute nouvelle création de passage à niveau sur des lignes ferroviaires ouvertes aux voyageurs. RFF a élaboré un guide méthodologique d'évaluation des risques sur les PN, utile notamment en cas de réouverture de ligne au service voyageurs. Ces actions ont permis de faire baisser significativement l'accidentalité. Ainsi, en 2000, 168 collisions avaient causé la mort de 51 personnes ; en 2011, seulement 106 collisions ont été enregistrées, faisant 32 tués. L'effort des pouvoirs publics ne se relâche pas pour autant. L'ensemble des actions menées, et notamment l'effort financier portant sur le réaménagement des passages à niveau, se poursuit.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 127519

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2012, page 923

Réponse publiée le : 15 mai 2012, page 3994